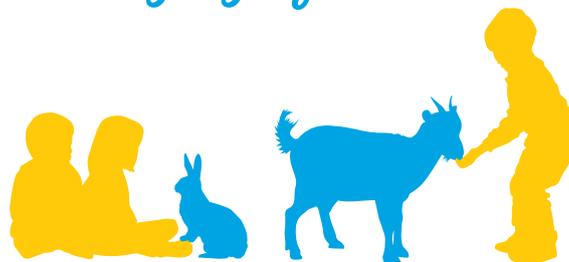




ENSEIGNANT.E.S :

Emmenez votre classe de GS ou CP dans une ferme pédagogique !

Année scolaire 2023-2024
3^e édition



Vous êtes enseignant.e.s en grande section de maternelle ou en CP, et vous travaillez avec votre classe sur les animaux de la ferme dans toute leur diversité : les animaux invitent à questionner, à mobiliser le langage dans toutes ses dimensions et à comprendre le vivant.

Dans le cadre de votre projet, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer vous propose jusqu'à 700 € pour emmener votre classe dans une ferme pédagogique.

Dépôt de candidature en ligne : **du 29 août au 20 octobre 2023**

RÈGLEMENT

Qui peut participer ?

- Enseignant.e.s en GS ou CP avec un projet pour l'année scolaire 2023-2024 centré sur les animaux de la ferme.
- Plusieurs classes d'une même école peuvent postuler, à condition d'être regroupées dans un seul dossier.
- Ecole publique ou privée sous contrat sur le territoire national (départements et territoires d'outre-mer compris).
NB : Les écoles privées hors contrat ne sont pas éligibles.

Calendrier

- Date limite de dépôt de candidature : **le 20 octobre 2023**
- Instructions : novembre – décembre 2023
- Jury : janvier 2024
- Annonce des lauréats à partir de janvier 2024
- Après la sortie, chaque lauréat devra envoyer un compte rendu du projet réalisé par mail à la Fondation.

Quelle aide financière ?

- **Jusqu'à 700 € par classe** pour les coûts liés à une sortie dans une ferme pédagogique : transport, frais de visite, atelier(s) axé(s) sur les animaux de la ferme.
- Le financement porte exclusivement sur une visite d'une journée. Les nuitées ou les séjours à la ferme, ou la venue d'une ferme itinérante au sein de l'école sont exclus de cet appel à projets.

FAIRE VOTRE DEMANDE

- Renseigner le formulaire en ligne à : www.fondation-apsommer.org/financement
- Joindre obligatoirement les devis et les documents administratifs demandés
- Cliquer sur le bouton « Envoyer » pour transmettre votre candidature.

En fonction du nombre de demandes et des délais nécessaires à l'instruction, la Fondation se réserve le droit de modifier ces dates. Le jury composé de professionnels se réserve le droit de fixer le montant des subventions des projets sélectionnés.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

CONTACT **Elise Terrini** — education@apsommer.org — 09 72 29 03 65

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, reconnue d'utilité publique, s'attache depuis 50 ans à sensibiliser les enfants à la connaissance des animaux.



www.fondation-apsommer.org